

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CCP | AED / AESH



Avec vous, des élus engagés pour défendre et revaloriser nos missions

AED et AESH : un combat continu du SNES-FSU !

AED comme AESH, nous sommes des personnels indispensables à la scolarisation des élèves dans de bonnes conditions dans les écoles et établissements. Notre place doit être confortée. Et pourtant nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération sont loin d'être à la hauteur de cette exigence.

Pressions managériales, cadre de gestion déshumanisé ... AED comme AESH, nous sommes trop souvent concernés. A l'incertitude du renouvellement du contrat s'ajoutent la liste des missions revue sans cesse à la hausse, les heures supplémentaires non rémunérées, les emplois du temps modifiés dans l'urgence. Par ailleurs, nous ne bénéficions pas d'une formation à l'emploi effective et adaptée, notre parcours professionnel en est souvent affecté.

A la « nécessaire souplesse », « adaptabilité » ou « polyvalence des personnels » sans cesse mises en avant par les chefs d'établissement mais aussi le gouvernement, le SNES avec la FSU répond par une lutte contre la précarité qui est un combat central depuis plusieurs années. Le SNES-FSU, dans toutes les académies, siège dans les commissions paritaires et se bat pour l'amélioration du statut pour tous, tout en assurant la défense individuelle de chaque collègue qui le sollicite.



Farimata Ndiaye - AESH - collège Jean Perrin - Lyon 9 - Elue SNES-FSU



Vincent AYMARD - AED - collège G Dru - Lyon 3 - Elu SNES-FSU

Voter pour le SNES et la FSU
c'est l'assurance que vos revendications seront portées avec fermeté face à l'administration

Pour les CCP votez :

Pour les CT votez :

Les luttes du SNES et de la FSU

Nous nous battons pied à pied pour obtenir des améliorations concrètes des conditions de travail, d'emploi et de rémunération des AED et des AESH.

Les luttes gagnées par le SNES et la FSU

- Grâce aux combats acharnés des élus du SNES-FSU lors du Comité technique ministériel, les AED disposent d'autorisations d'absence sans récupération pour les épreuves des examens et concours. Elles couvrent au moins la durée de la session augmentée de deux jours de préparation
- L'accès au CDI pour les AESH : depuis 2014, il est prévu que les AESH ayant effectué six années effectives de présence dans l'accompagnement d'élève en situation de handicap peut accéder à un CDI (les services accomplis à temps incomplet ou à temps partiel sont comptabilisés comme des services à temps complet). C'est une avancée significative mais encore insuffisante puisque ceci ne correspond pas à un emploi statutaire
- Juin 2016, le rectorat de Lyon décidait un vaste « redéploiement » des moyens d'AED : 43 lycées, 22 lycées professionnels et 38 collèges perdaient des AED. La mobilisation devant le rectorat des AED et des enseignants obligeait le rectorat à revoir sa copie.

Nous continuons nos combats

AED et AESH en éducation prioritaire : il est temps que l'injustice cesse

Les assistants d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap dans les écoles et établissements de l'éducation prioritaire exercent leurs fonctions, comme tous les autres personnels de ces établissements, dans des conditions particulières. Or, ils sont les seuls à être exclus du régime indemnitaire spécifique aux REP et REP+. Face au caractère injuste de cet état de fait, la FSU a lancé une pétition et continue d'intervenir pour que les indemnités REP et REP+ soient versées aux AED et AESH.



AESH : temps partiel imposé

Le salaire déjà faible des AESH est trop souvent (largement) amputé par des temps partiels imposés. Ainsi, pour la plupart des AESH de l'académie, le recrutement ne peut se faire à temps plein mais à 65%. S'il n'est pas non plus envisageable de réaliser 35h hebdomadaires en accompagnement individuel d'élèves en classe, le temps de travail des AESH est bien « toute tâche comprise » et non pas uniquement en présentiel élève. Il est indispensable que tout le temps de travail, de concertation avec les équipes pédagogiques, avec les familles soit enfin pris en compte par un passage à temps plein des contrats d'AESH dans nos écoles et nos établissements !

AED étudiants : un choix impossible

Chaque AED étudiant est confronté à un choix impossible au moment de son recrutement : choisir entre un temps plein ou un mi-temps, quand ce choix lui est laissé. En effet, à mi-temps, si le temps de travail peut permettre de conjuguer travail et études, le salaire est largement insuffisant pour assurer frais de scolarité, logement, nourriture, etc. D'un autre côté, un travail à temps plein, malgré les 200h de décharge, rend quasi-impossible de réussir ses études. Il est urgent de revoir le statut des AED et leur temps de travail afin de permettre de résoudre cette équation impossible aujourd'hui !

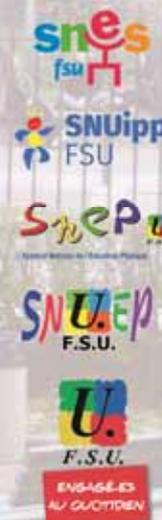
29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE



Avec vous, des élus engagés pour défendre et revaloriser nos missions



REVALORISER LES SALAIRES ET ASSURER L'AVENIR

Les syndicats de la FSU revendiquent :

- l'augmentation de nos salaires ;
- la garantie pour toutes et tous du crédit d'heures de formation et son augmentation pour les AED, de la formation continue pour les AESH ;
- l'arrêt de la précarité liée à des contrats renouvelés tous les ans et à des temps incomplets imposés ;
- la titularisation de tous les AESH sur des emplois statutaires de la Fonction publique.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les syndicats de la FSU s'engagent et agissent pour :

- une gestion académique de tous les contractuels (recrutement, nomination...);
- un emploi du temps compatible avec la poursuite d'études pour les AED ;
- la mise en œuvre de la formation de qualité ;
- une meilleure intégration dans la vie collective des écoles et des établissements ;
- le respect des missions..

RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

Les syndicats de la FSU exigent :

- le respect des droits : horaires, temps de travail, repos, temps de pause...
- l'attribution de l'indemnité REP/REP+ ;
- la reconnaissance du travail invisible des AESH (préparation, synthèses...).

**DANS LA CPP
COMME DANS LES CT :
ENSEMBLE, POUR
AVANCER !**

Voter en commission consultative paritaire pour le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP et en comité technique pour la FSU, c'est faire le choix :

→ d'élus travaillant à vos côtés, déterminés pour améliorer vos conditions de travail, affectation, formation, carrière et rémunération ;

→ de syndicats attachés à l'unité et la cohérence du système éducatif, fortement implantés dans les écoles et les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels ;

→ d'une fédération présente dans toutes les instances nationales comme locales, avec comme mandat la fin de la précarité dans l'Éducation nationale.

Pour les CCP votez :

**Pour les CT
votez :**



**ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN**

Stage le 5 décembre
AED-AESH
de 14h30 à 17h30
Au local du SNES
16 rue d'Aguesseau
69007 LYON
Métro-tram Guillotière



Pour s'inscrire

www.lyon.snes.edu

**« Stages et réunions de
Formation Syndicale
2018/2019 »**

- Compléter le formulaire d'inscription
- Demander une autorisation d'absence (si vous travaillez ce jour-là) un mois avant

AED : Fractionné n'est pas joué !

Dans une note aux recteurs en date du 3 juillet 2018, le Ministère rappelle l'existence des jours de congés supplémentaires pour congés imposés, couramment surnommés « jours de fractionnement » et précise que les AED peuvent récupérer deux jours de congés supplémentaires. De plus, une journée de service équivaut à 7h travaillées, l'AED peut donc décider que ces deux jours de fractionnement valant 14h de service seront déduites de son service annualisé. Cette décision abaisserait un temps plein de 1607 heures réparties sur 39 semaines à 1593 heures réparties sur 39 semaines. Cette mesure s'applique également aux AED qui bénéficient des 200 heures du crédit formation accordé aux étudiants.

Comme il est parfois difficile d'aller seul trouver son chef d'établissement pour faire valoir ses droits, n'hésitez pas à demander informations et soutien auprès des militants du SNES (s3lyo@snes.edu). Quand bien même cette réduction du temps de service ramenée sur les 39 semaines de travail équivaut à 20 minutes de travail hebdomadaire en moins, il s'agit d'un droit que les AED ont toute légitimité à faire valoir !

Modalités de vote

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction publique moins important :

ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !

Etape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique <https://webmail.ac-lyon.fr/>

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

Etape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins



Pour participer, vous devez utiliser votre boîte mail académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie

Etape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. Les **non titulaires recrutés tardivement** et les **électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte** recevront un identifiant par voie électronique.

Elle contient mon identifiant électeur.

Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

elections2018.education.gouv.fr

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur



CT Académique	CT Ministériel	CCP